

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 16 JANVIER 2019**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 16e jour du mois de janvier 2019 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

M. Julien BOUDREAUULT Maire de Grand-Saint-Esprit

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 19 décembre 2018
- 1.4. Documents reproduits
- 1.5. INVITÉE :
 - 1.5.1. Priorité Enfants Nicolet-Yamaska
(Mme Andréane Boulanger) *5 minutes*

2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

- 2.1. Acceptation du 33^e projet : Fête glacée – 5^e édition dans la municipalité de Sainte-Perpétue

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1. Déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique
- 3.2. Proposition de covoiturage entre les maires
- 3.3. Adoption des attentes signifiées envers la direction générale pour 2019
- 3.4. Embauche d'un technicien en évaluation foncière
- 3.5. Visite d'un écoparc industriel – Validation d'intérêt
- 3.6. Projet pilote sur la gestion des actifs municipaux – Date et participants

- 3.7. Rencontre d'information avec des représentants de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- 3.8. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour le projet « Démarche visant à augmenter la disponibilité et l'accessibilité à l'année des produits maraîchers centricois dans divers canaux de commercialisation au Centre-du-Québec »
- 3.9. Mandat de vérification des états financiers 2018

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1. Rapport en développement économique (bilan 2018)
- 4.2. Rapport des présidents de comités
 - 4.2.1. Comités internes
 - 4.2.1.1. Comité de suivi du PDZA (15 janvier 2019)
 - 4.2.2. Comités externes
- 4.3. Suivi du FARR / Table des MRC

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1. Liste des comptes

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Bilan des permis de construction et de rénovation émis par le service de l'aménagement du territoire en 2018
- 7.2. Aménagement-forêt
 - 7.2.1. Adoption du règlement 2018-13 régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme
 - 7.2.2. Avis de conformité au règlement 2018-07 – Municipalité de La Visitation-de-Yamaska
 - 7.2.3. Avis de conformité au règlement 389-2018 – Ville de Nicolet
 - 7.2.4. Avis de conformité au règlement 390-2018 – Ville de Nicolet
- 7.3. Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1. Appui à la proposition de la Corporation du développement durable pour le réseau d'agents du Fonds Écoleader

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2019-01-001 **1.2** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 19 décembre 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT les deux (2) modifications apportées au procès-verbal qui sont les suivantes :

- Ajout au point 3.3 « Renouvellement du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs auprès de G.D.G. Environnement Ltée »

Il est également résolu d'autoriser la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska pour les années 2019 et 2020.

- Ajout au point 6.0 « Période de questions »

Un groupe de citoyens adresse aux membres du Conseil des maires la déclaration citoyenne universelle visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique. Cette déclaration est un document qui décrit les conséquences d'un réchauffement climatique supérieur à 1,5 degré Celcius, aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'alimentation, de l'environnement, de la sécurité nationale et internationale. Les représentants demandent au Conseil des maires un appui en adoptant cette déclaration. La préfète mentionne que le Conseil des maires est sensibilisé par l'importance de tenir compte des changements climatiques dans l'ensemble de ses documents de planification et projets qui sont réalisés mais les membres du Conseil souhaitent en discuter entre eux avant de prendre position.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 19 décembre 2018 en incluant les deux (2) modifications ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4**DOCUMENTS REPRODUITS**

Sans objet.

1.5**INVITÉE****1.5.1****PRIORITÉ ENFANTS NICOLET-YAMASKA**

Madame Andréane Boulanger, coordonnatrice de Priorité Enfants Nicolet-Yamaska, rencontre les membres du Conseil des maires afin de présenter le projet Minigym dont le lancement est prévu en février 2019.

2.0

PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

2.1

2019-01-003

ACCEPTATION DU 33^E PROJET : FÊTE GLACÉE – 5^E ÉDITION DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT le montant de 73 750 \$ disponible dans l'enveloppe 2019 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la municipalité de Sainte-Perpétue d'un montant de 1 985 \$ pour le projet « Fête glacée – 5^e édition » (70 % du coût total du projet s'élevant à 2 835 \$) ;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Sainte-Perpétue lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 (résolution 2018-12-223) ;

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 71 765 \$ pour la municipalité de Sainte-Perpétue ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Fête glacée – 5^e édition » appuyé par la municipalité de Sainte-Perpétue pour un montant maximum de 1 985 \$, sans condition, et de verser cette subvention en un seul versement (vu le montant en cause et le délai rapide de réalisation du projet anticipé), après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

2019-01-004

DÉCLARATION VISANT À RECONNAÎTRE L'URGENCE CLIMATIQUE ET LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation ;

CONSIDÉRANT que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska et ses municipalités ont compétence dans ces domaines ;

CONSIDÉRANT l'importance de tenir compte des changements climatiques dans l'ensemble des documents de planification et projets qu'elles réalisent ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'engagement en faveur d'une transition écologique dans ces domaines ;

CONSIDÉRANT les représentations citoyennes effectuées auprès du Conseil des maires en décembre 2018 ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Pascal Thérooux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil :

- reconnaît l'importance des changements climatiques et leurs conséquences ;
- souhaite mettre de l'avant les actions et les bons coups déjà réalisés ou en cours de réalisation par la MRC et ses municipalités en matière de préservation de l'environnement et de lutte aux changements climatiques ;
- s'engage résolument en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où il a compétence ;
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

PROPOSITION DE COVOITURAGE ENTRE LES MAIRES

Monsieur Sylvain Laplante, maire de La-Visitation-de-Yamaska, propose aux membres du Conseil d'organiser un réseau de covoiturage pour les déplacements de ces derniers aux séances de travail et aux séances régulières du Conseil des maires. Les membres du Conseil conviennent que c'est une proposition intéressante. Il faudra toutefois s'assurer de rendre l'organisation des déplacements efficace. Un retour sera fait lors d'une séance ultérieure.

3.3

2019-01-005

ATTENTES SIGNIFIÉES ENVERS LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR 2019

CONSIDÉRANT les mandats du directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite édicter ses attentes envers le directeur général pour l'année 2019 ;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil :

- de signifier au directeur général ses attentes et ses objectifs, tel que décrits au document ci-joint ;
- de désigner le Comité administratif de la MRC pour assurer le suivi de l'atteinte des objectifs et de procéder à l'évaluation annuelle du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4

2019-01-006

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée et le processus d'entrevues ;

CONSIDÉRANT les résultats de ce processus ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Pascal Thérooux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Éric Demontigny au poste de technicien en évaluation foncière à compter du 14 janvier 2019, selon les conditions en vigueur à la MRC.

Monsieur Demontigny sera admissible aux régimes d'assurance collective et de retraite après une période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

VISITE D'UN ÉCOPARC INDUSTRIEL – VALIDATION D'INTÉRÊT

La directrice générale adjointe propose l'organisation d'une visite à l'Écoparc industriel de Victoriaville et une autre visite à l'Écoparc industriel de Québec. Elle valide l'intérêt des maires et mairesses à participer à ces visites.

3.6

PROJET PILOTE SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – DATE ET PARTICIPANTS

Le directeur général propose aux participants de tenir le premier atelier du projet pilote sur la gestion des actifs municipaux le 14 mars 2019. Il demande également aux municipalités de lui confirmer le nom des participants à cette activité.

3.7

RENCONTRE D'INFORMATION AVEC DES REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Le directeur général informe les membres du Conseil d'une proposition de rencontre soumise à la MRC par l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Dans le cadre de sa politique de prévention ainsi que dans le but de remplir son rôle pour la protection du public, l'Ordre des ingénieurs du Québec offre gratuitement une rencontre d'information d'environ une heure et demie, sur les sujets suivants :

- La Loi sur les ingénieurs
- L'émission des permis de construction : Quand exiger un ingénieur ?
- La pratique illégale dans le domaine municipal
- Les travaux effectués pour et par une municipalité : Attention aux gaffes ?
- Des exemples concrets ainsi que de la jurisprudence

Les ingénieurs participant à cette formation recevront une attestation de participation qu'ils pourront, par la suite, comptabiliser dans leurs heures de formation obligatoire.

Les services visés sont principalement :

- Émission des permis
- Inspecteurs municipaux
- Urbanisme
- Travaux publics
- Ingénierie
- Environnement
- Direction générale

De la documentation sera distribuée et il y aura une période de questions.

Le directeur général indique que cette présentation pourrait se tenir dans le cadre d'une soirée de travail ou en journée, selon la convenance des membres du Conseil.

3.8

2019-01-007

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS POUR LE PROJET « DÉMARCHE VISANT À AUGMENTER LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ À L'ANNÉE DES PRODUITS MARAÎCHERS CENTRICOIS DANS DIVERS CANAUX DE COMMERCIALISATION AU CENTRE-DU-QUÉBEC »

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec, dans le cadre de leurs plans de développement de leur zone agricole, de soutenir la mise en marché des produits régionaux centricois ;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du chantier « Valoriser le milieu agricole » ont permis de prioriser l'évaluation des moyens à mettre en place pour augmenter l'accessibilité aux produits locaux et régionaux à l'année ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail regroupant les intervenants régionaux a été mandaté pour élaborer un projet visant à mettre en œuvre cette priorité ;

CONSIDÉRANT que les partenaires ont demandé à la MRC de Nicolet-Yamaska d'être le porteur de ce projet ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil dépose au Comité de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions du Centre-du-Québec une demande d'aide financière de 610 000 \$ pour la réalisation d'une « Démarche visant à augmenter la disponibilité et l'accessibilité des produits maraîchers centricois dans divers canaux de commercialisation au Centre-du-Québec ».

Il est également résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC à signer tous les documents utiles en lien avec cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-008

3.9

MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC pour la vérification de ses états financiers 2018 ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu que ce Conseil résilie à toutes fins que de droit, si besoin est, tout contrat de services existant ou ayant pu exister avec FBL s.e.n.c.r.l. pour l'audit du rapport financier pour l'exercice 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (BILAN 2018)

Madame Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente le bilan de son service au 31 décembre 2018.

4.2

RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.2.1

COMITÉS INTERNES

4.2.1.1

COMITÉ DE SUIVI DU PDZA

Monsieur Mathieu Lemire, président du Comité de suivi du PDZA, fait un bref résumé de la rencontre du 15 janvier 2019.

4.2.2

COMITÉS EXTERNES

Sans objet.

4.3

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

5.0

AFFAIRES FINANCIERES

5.1

2019-01-009 **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **149 087,62 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIERES »

7.1

BILAN DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ANNÉE 2018

Monsieur Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire présente le bilan des permis de construction et de rénovation émis par le service de l'aménagement du territoire pour l'année 2018.

7.2

AMENAGEMENT-FORET

7.2.1

2019-01-010 **ADOPTION DU REGLEMENT 2018-13 REGISSANT L'EXAMEN DE LA CONFORMITE DES REGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 19 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit examiner la conformité du règlement ou le règlement eu égard aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 237.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil des maires de la MRC peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT que certaines modifications aux règlements d'urbanisme municipaux ne présentent pas vraiment d'enjeux au niveau régional de l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que la définition des cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen de la conformité au SADR et au document complémentaire permettrait d'augmenter l'efficacité de la gestion des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 19 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2018-12 concernant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-011

7.2.2

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 2018-07 – MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-YAMASKA

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (2016-09) – concernant le revêtement extérieur, les dimensions et volume des bâtiments principaux, les usages par zone d'affectation, les normes de bâtiments principaux et leur utilisation et le règlement de lotissement (2016-10) pour les exceptions aux normes de lotissement.*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2018-07 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (2016-09) et le règlement de lotissement (2016-10) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de La Visitation-de-Yamaska un certificat de conformité pour le règlement 2018-07 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 2018-07 de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-012

7.2.3

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 389-2018 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (77-2004) – concernant la catégorie d'usages « Agriculture sans élevage (a1) » dans la zone H05-517.*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 389-2018 ;

- CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (77-2004) ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 389-2018 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 389-2018 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-013 **7.2.4**
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 390-2018 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de lotissement (78-2004) – relativement aux rues en impasse.*

- CONSIDÉRANT** le projet de règlement 390-2018 ;
- CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de lotissement (78-2004) ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 390-2018 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 390-2018 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3
COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0
DEMANDES D'APPUI

2019-01-014 **8.1**
APPUI À LA PROPOSITION DE LA CORPORATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE RÉSEAU D'AGENTS DU FONDS ÉCOLEADER

- CONSIDÉRANT** la proposition de la Corporation du développement durable pour le réseau d'agents du Fonds Écoleader ;

CONSIDÉRANT que la Corporation du développement durable, tant par sa mission de mobilisation des organisations vers le développement durable, sa structure d'organisation à but non lucratif constituée de leaders du milieu et ses réalisations récentes, est la mieux placée pour agir à titre de porteur du projet au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que la Corporation du développement durable collaborera étroitement avec la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, la Société de développement économique de Drummondville, la MRC de L'Érable et la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région afin de permettre une couverture optimale de la région ;

CONSIDÉRANT que nous sommes d'avis que ce modèle maximisera l'adoption des technologies propres et des pratiques d'affaires écoresponsables par les entreprises du Centre-du-Québec en tirant profit des liens de confiance déjà établis par chacune de ces organisations auprès de leurs réseaux d'entreprises respectifs ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer la proposition de la Corporation du développement durable pour le réseau d'agents du Fonds Écoleader.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0
AFFAIRES NOUVELLES

2019-01-015
10.0
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heures trente (21 h 30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREFETE
GENEVIÈVE DUBOIS

SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ

Signatures